



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 02/10/2020

UN DISPOSITIF INNOVANT POUR FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS DE MOINS DE 26 ANS

L'accès au logement des réfugiés est un élément clé de leur parcours d'intégration. Cependant, l'absence de ressources pérennes des jeunes de moins de 26 ans est considérée comme un frein pour le bailleur social.

Afin d'apporter une réponse adaptée, un groupe de travail (direction départementale de la Cohésion sociale, unité départementale DIRECCTE, Immobilière Atlantic Aménagement, Mission locale de La Rochelle, Altéa-Cabestan, L'Escale et la Fondation Diaconesses de Reuilly) a élaboré une proposition de parcours sécurisé à mettre en place à titre expérimental avec le bailleur social.

Pour concrétiser ce dispositif expérimental et innovant de relogement des réfugiés isolés de moins de 26 ans, Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime, signera une convention multipartenariale avec le directeur général de l'Immobilière Atlantic Aménagement, la directrice régionale déléguée Sud Ouest de La Fondation Diaconesses de Reuilly, la présidente de La Mission locale de La Rochelle, la présidente de L'Escale et le président d'Altéa-Cabestan :

**Mardi 6 octobre 2020, à 14h30,
Salle Jean Moulin, préfecture de la Charente-Maritime, La Rochelle**

Cette action permettra aux jeunes réfugiés de moins de 26 ans de faciliter leur insertion sociale et professionnelle par la mobilisation de plusieurs acteurs et dispositifs. Cette action expérimentale mobilisera ainsi, outre la société d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement et la fondation Diaconesses de Reuilly, les centres d'accueil des demandeurs d'asile et de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (CADA/ HUDA), l'appui financier de la direction départementale de la Cohésion sociale pour le financement de mesures d'intermédiation locative, l'appui de l'unité départementale DIRECCTE pour la mise à disposition de mesures dans le cadre du parcours d'intégration à la langue (PIAL) ou l'entrée dans le dispositif garantie-jeunes porté par la mission locale de La Rochelle.

La presse est cordialement invitée à cette signature

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000, 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)